



—  
**Jacques BIOT**  
Président  
—

## **Délibération de la 175<sup>ème</sup> séance du 15 décembre 2015 du Conseil d'administration de l'École polytechnique**

### **Budget initial 2016**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

#### Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 2469 ETPT sous plafond (dont 1546 élèves polytechniciens) et 272 ETPT hors plafond
- Autorisations d'engagement dont :
  - 87 583 295 € personnel
  - dont 17 333 484€ soldes élèves*
  - 31 777 689 € fonctionnement & intervention
  - 22 493 454 € investissement
- 141 666 554 € de crédits de paiement
  - 87 583 295 € personnel
  - dont 17 333 484 soldes élèves*
  - 31 800 924 € fonctionnement et intervention
  - 22 282 335 € investissement
- - 6 988 761 € de solde budgétaire.

#### Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 6 988 761 € de variation de trésorerie
- - 7 167 675 € de résultat patrimonial
- - 1 167 675 € de capacité d'autofinancement
- - 6 988 761 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération